



Communauté d'agglomération Nîmes Métropole À l'horizon 2040, une croissance démographique plus modérée

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole compterait 271 000 ou 284 000 habitants à l'horizon 2040 selon le scénario de projection retenu, contre 256 600 au 1^{er} janvier 2015. La croissance démographique ralentirait fortement par rapport à la période récente et serait portée essentiellement par l'excédent naturel. Néanmoins, le nombre de décès augmenterait continûment sur la période tandis que celui des naissances resterait stable, freinant la croissance démographique.

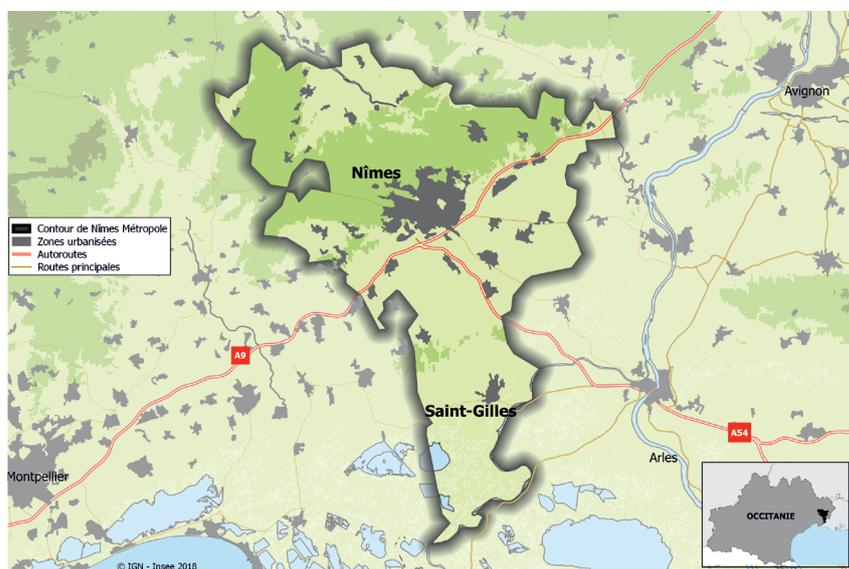
Le vieillissement de la population serait légèrement plus marqué que dans l'ensemble de la région Occitanie : en 2040, un habitant sur trois aurait au moins 60 ans. Le territoire gagnerait 700 ou 800 ménages par an sur la période. Le nombre de ménages constitués d'une personne seule augmenterait fortement : ces ménages deviendraient aussi nombreux que les couples, avec ou sans enfants.

Élodie Martal, Insee

En 2040, la communauté d'agglomération Nîmes Métropole (*figure 1*), constituée de Nîmes et de 38 communes périphériques, compterait 271 000 ou 284 000 habitants (*figure 2*). Ces effectifs correspondent, pour le premier, à un scénario central qui prolonge les tendances démographiques observées ces dernières années, pour le second, à un scénario plus volontariste au regard des objectifs de politique publique, dit d'attractivité renforcée (*encadré 2*). La population progresserait ainsi en moyenne de 0,2 % ou 0,4 % chaque année, ce qui représenterait 600 ou 1 100 personnes supplémentaires par an selon les scénarios. Il s'agirait dans les deux cas d'une hausse bien inférieure à celle observée sur la période récente : entre 2010 et 2015, la population de la communauté d'agglomération augmente en effet à un rythme moyen de 1,0 % par an, soit 2 600 habitants supplémentaires chaque année.

1 Nîmes Métropole : 39 communes entre Costières et Camargue

Carte de situation de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole



Source : Insee

Un excédent naturel qui s'affaiblirait

D'ici à 2040, l'excédent des naissances sur les décès diminuerait fortement. De 1 100 en 2013, il ne serait plus que de 100 dans le cadre du scénario central et de 400 dans le scénario d'attractivité renforcée. En effet, les naissances se stabiliseraient sur l'ensemble de la période, autour de 3 000 ou légèrement au-dessus selon le scénario, tandis que le nombre de décès augmenterait, passant progressivement de 2 000 à 3 000 d'ici à 2040, quel que soit le scénario retenu. Cette hausse des décès serait la conséquence de l'arrivée aux âges de forte mortalité des générations du baby-boom. Malgré sa baisse, l'excédent naturel perdurerait sur l'ensemble de la période 2013-2040. À l'échelle du département et de la région, au contraire, les décès deviendraient plus nombreux que les naissances dès 2025 dans l'ensemble du Gard et dès 2038 en Occitanie.

Le solde naturel resterait à un niveau supérieur au solde migratoire, et expliquerait ainsi l'essentiel de la croissance de la population sur l'ensemble de la période étudiée (figure 3). Néanmoins, l'écart deviendrait presque nul à la fin des années 2030.

D'après le scénario central, le solde migratoire serait négatif sur les premières années de projection, contrairement à la période récente. Il augmenterait et contribuerait, à parts égales avec le solde naturel, à la croissance démographique sur la dernière décennie. En effet, les arrivées augmenteraient constamment : à partir de 2025, elles deviendraient plus nombreuses que les départs qui se stabiliseraient. Dans le cas du scénario d'attractivité renforcée, la contribution du solde migratoire serait positive sur l'ensemble de la période, de manière relativement stable, mais toujours inférieure à celle du solde naturel.

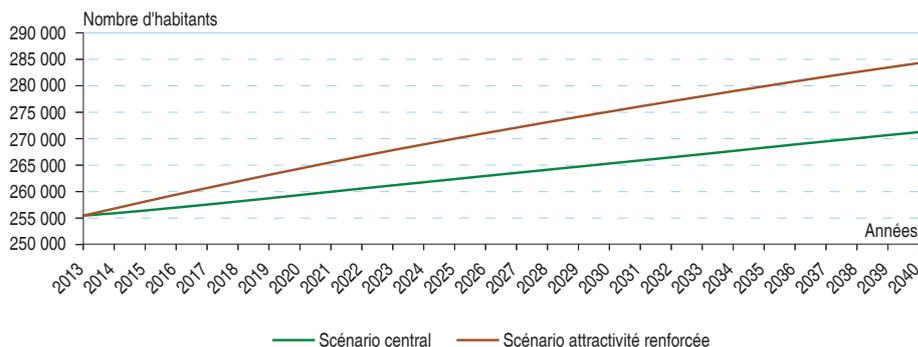
Un tiers de la population aurait 60 ans ou plus en 2040

À l'horizon 2040, près de 95 000 personnes âgées d'au moins 60 ans vivraient dans le territoire de Nîmes Métropole, soit 30 000 de plus qu'en 2013 (figure 4). Ces seniors représenteraient un tiers de la population, contre un quart actuellement. Les personnes âgées de 80 ans ou plus seraient même deux fois plus nombreuses en 2040 : 33 000 contre 15 000 en 2013. Leur poids dans la population doublerait, passant alors de 6 % à 12 %. Le vieillissement de la population de la communauté d'agglomération de Nîmes serait comparable à celui du département du Gard mais un peu plus marqué qu'à l'échelle de l'Occitanie.

Parallèlement, le poids des autres classes d'âge diminuerait, particulièrement celui

2 Entre 16 000 et 29 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040

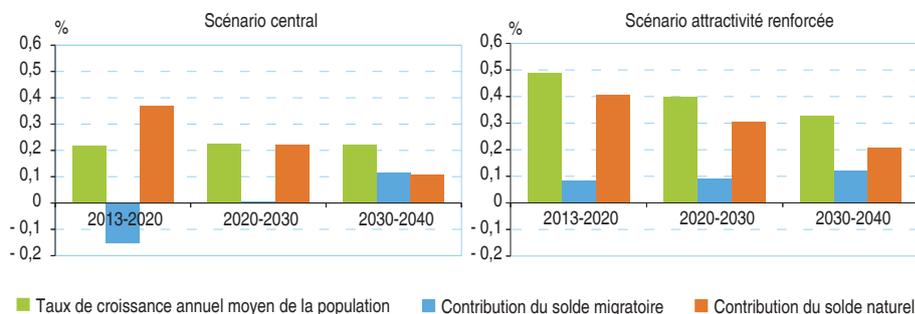
Évolution de la population de Nîmes Métropole selon les deux scénarios projetés



Sources : Insee, recensement de la population 2013, projections de population (modèle Omphale 2017)

3 Le solde naturel en forte baisse selon les deux scénarios en 2040

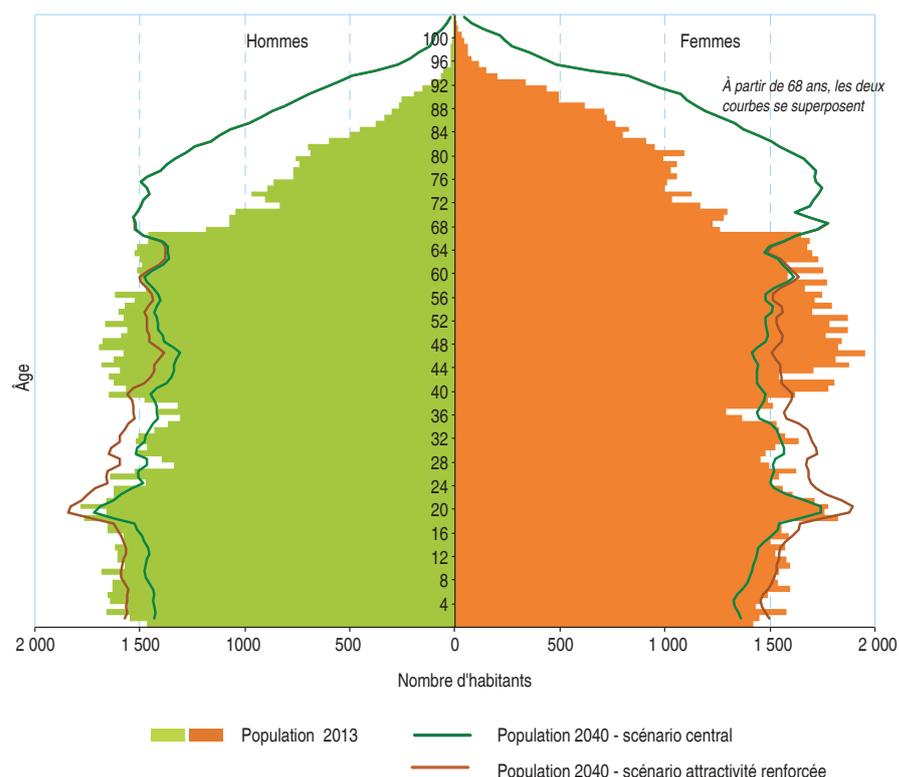
Taux d'évolution annuel moyen de la population et contributions des soldes migratoire et naturel pour Nîmes Métropole



Sources : Insee, recensement de la population 2013, projections de population (modèle Omphale 2017)

4 Forte hausse du nombre de seniors en 2040

Pyramides des âges de Nîmes Métropole : population en 2013 et population projetée en 2040



Sources : Insee, recensement de la population 2013, projections de population (modèle Omphale 2017)

des 40-59 ans : 21 % des habitants auraient ainsi entre 40 et 59 ans en 2040 alors qu'ils représentent 26 % de la population en 2013. L'effectif de cette classe d'âge passerait de 67 000 personnes en 2013 à 60 000 en 2040, voire un peu moins selon le scénario retenu.

D'après le scénario central, le territoire de Nîmes Métropole perdrait aussi des habitants plus jeunes. Le nombre de personnes de moins de 40 ans diminuerait de 4,2 % entre 2013 et 2040. À titre de comparaison, cette population diminuerait à peine (- 0,4 %) dans l'ensemble du département du Gard tandis qu'elle augmenterait de 8,9 % dans la région.

La hausse prononcée du nombre de seniors conjuguée à la baisse de la population jeune aurait une incidence sur le taux de dépendance économique (*définitions*) : en 2040, on compterait 2 personnes en âge d'exercer un emploi pour 1 personne d'au moins 65 ans, contre un rapport de 3 pour 1 en 2013. Cette augmentation du taux de dépendance économique serait semblable à celle du département mais légèrement plus forte qu'au niveau régional.

Davantage de personnes seules

En 2040, le nombre de ménages résidant dans la communauté d'agglomération Nîmes Métropole serait de 130 600 ou 135 000, selon le scénario retenu. Ces chiffres résulteraient d'une progression de 670 ou 830 ménages supplémentaires chaque année (+ 0,6 % ou + 0,7 % par an). La croissance serait supérieure au rythme d'évolution moyenne de la population, ce qui signifie que la taille moyenne des ménages continuerait à diminuer, passant de 2,3 personnes par ménage en 2013 à 2,1 en 2040. Cette progression plus soutenue du nombre de ménages que du nombre d'habitants serait légèrement plus marquée dans la communauté d'agglomération que dans l'ensemble du département ou qu'au niveau régional, en lien avec le vieillissement un peu plus accentué de sa population.

La diminution de la taille des ménages serait aussi liée à l'évolution des modes de cohabitation, avec des mises en couple plus tardives et des séparations plus nombreuses. Le nombre de ménages composés d'une seule personne augmenterait fortement. En 2040, ils seraient 57 000 selon le scénario attractivité renforcée et 55 500 selon le scénario central, contre 40 800 en 2013. Le nombre de couples, avec ou sans enfants, augmenterait également mais moins fortement et surtout de façon différenciée selon les âges : le nombre de couples de moins de 65 ans baisserait alors que les couples plus âgés deviendraient

plus nombreux, en raison de la diminution de la population jeune et de l'allongement de l'espérance de vie.

À l'horizon 2040, les ménages d'une personne seraient presque aussi nombreux que les couples. En effet, la part des ménages d'une personne seule augmenterait, passant de 36 % en 2013 à 43 % alors que celle des couples, avec ou sans enfants, baisserait de 6 points pour atteindre 44 % en 2040 (*figure 5*).

5 Autant de personnes seules que de couples en 2040

Répartition des ménages de Nîmes Métropole selon le mode de cohabitation (en %)

	2013	2040
Couple (avec ou sans enfants)	50	44
Famille monoparentale	11	10
Personne seule	36	43
Autre mode de cohabitation	3	3

Sources : Insee, recensement de la population 2013, projections de population (modèle Omphale 2017)

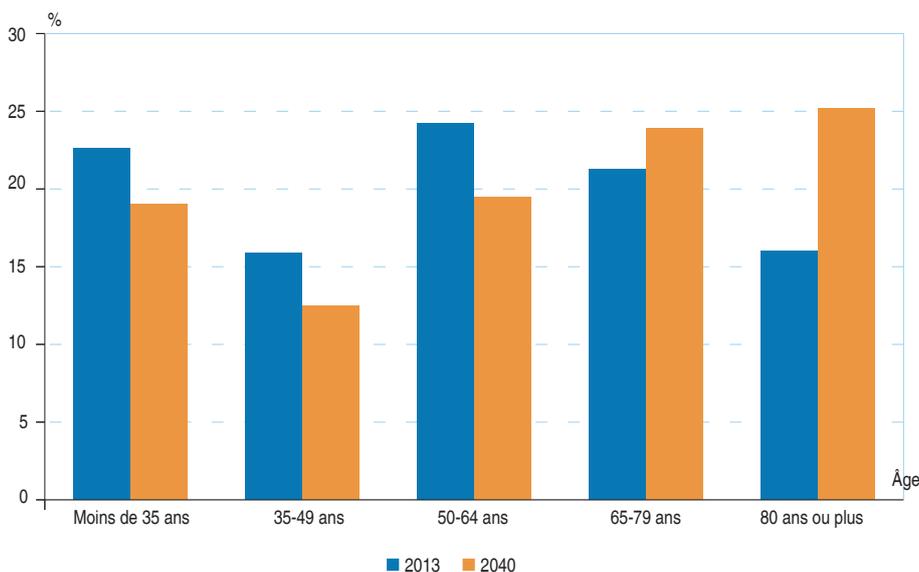
Un quart des personnes seules seraient âgées d'au moins 80 ans

D'ici à 2040, dans la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, 25 % des personnes vivant seules auraient 80 ans ou plus (*figure 6*), contre 12 % en 2013. Le nombre de ces personnes, qui sont les plus sujettes à souffrir d'une perte d'autonomie, doublerait entre 2013 et 2040, passant de 6 500 à 14 000, et le seuil de 10 000 serait franchi dès 2029.

Pour les autres catégories d'âge, le nombre de personnes seules augmenterait également, mais de façon moins prononcée. ■

6 Davantage de personnes très âgées vivant seules en 2040

Répartition des personnes seules de Nîmes Métropole selon l'âge en 2013 et à l'horizon 2040 (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2013, projections de population (modèle Omphale 2017)

Encadré 1

Projet de territoire Nîmes Métropole 2030

À travers son projet « Nîmes Métropole 2030 », notre communauté d'agglomération propose une vision de son territoire à 2030. Pour atteindre ses objectifs, il convient d'assurer cohérence et complémentarité entre les schémas directeurs qui organisent notre territoire : Plan de déplacements urbains (PDU), Programme local de l'habitat (PLH), documents d'urbanisme locaux et supra-communaux tels le Schéma de cohérence territoriale (ScoT), et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Avec des actions prioritaires en faveur de l'attractivité des entreprises, l'élargissement de l'offre en formations supérieures, la construction de logements et d'un réseau de transports adapté, la communauté d'agglomération souhaite retenir les populations les plus jeunes sur le territoire afin de pouvoir répondre aux enjeux démographiques soulevés par cette étude.

Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

Le modèle Omphale permet de réaliser des projections de population infranationales en faisant évoluer d'année en année les pyramides des âges de la population d'un territoire à partir de la situation issue du recensement de 2013. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations résidentielles.

Un premier scénario, dit **scénario central**, reproduit les migrations entre le territoire et le reste de la France sur les périodes récentes et décline localement les hypothèses nationales : une fécondité de 1,95 enfant par femme, une stabilité des quotients de mortalité et un excédent migratoire de la France avec l'étranger de l'ordre de 70 000 personnes par an.

Un second scénario a été établi spécifiquement pour Nîmes Métropole. Il se base sur des hypothèses de migrations permettant de modéliser une plus forte attractivité du territoire. La communauté d'agglomération est aujourd'hui déficitaire pour les jeunes actifs (*figure 7*).

Ce second scénario, dit **scénario d'attractivité renforcée**, est bâti selon trois critères :

- limitation du départ des jeunes ménages vers la périphérie, en diminuant de 20 % les départs des moins de 40 ans vers les communes proches (moins de 45 minutes du centre de Nîmes) ;

- renforcement de l'attractivité vis-à-vis des plus jeunes, en augmentant de 20 % par an l'arrivée des 18-23 ans en provenance des communes proches ;

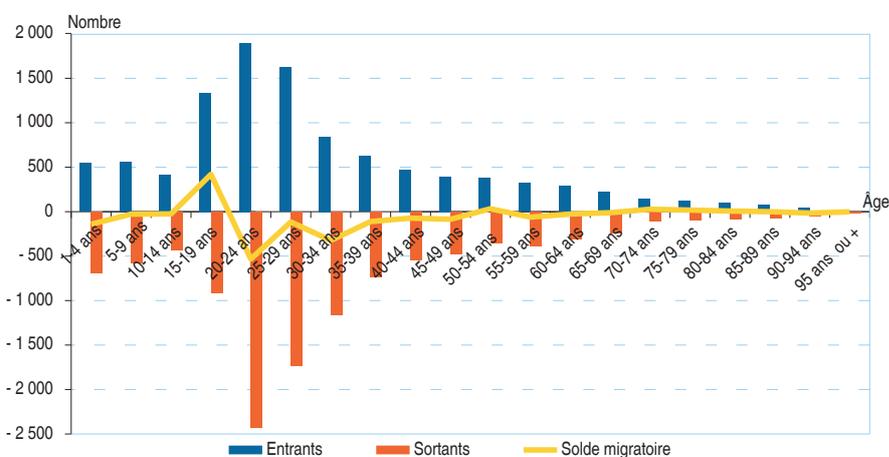
- limitation du départ des étudiants, en diminuant de 20 % les départs des 18-23 ans vers les villes universitaires les plus fréquentées par les jeunes quittant Nîmes Métropole pour étudier (Montpellier, Lyon, Paris, Toulouse, Aix-Marseille, Saint-Étienne, Alès).

Des projections de ménages sont construites à partir de ces projections de population. Un ménage est constitué de l'ensemble des habitants d'un même logement occupé à titre de résidence principale. La population issue des projections par sexe et âge est répartie selon le mode de cohabitation projeté à partir des évolutions récentes observées parmi les différentes catégories de population : enfants, adultes en couple (avec ou sans enfants), parents d'une famille monoparentale, personnes seules, personnes hors famille (colocation...) et population hors ménages (internats, foyers, maisons de retraite...).

Les projections ne sont pas des prévisions : les hypothèses ne sont pas retenues en fonction de la probabilité qu'elles ont de se réaliser ou pas, mais afin d'éclairer le décideur sur les conséquences d'une action publique impliquant cette hypothèse au départ. Ainsi, le scénario d'attractivité renforcée permet d'éclairer les décideurs de Nîmes Métropole sur l'effet qu'aurait un renforcement, tel que défini ci-dessus, de l'attractivité du territoire. Ne sont pas pris en compte d'autres facteurs, prévisibles ou pas, pouvant influencer l'évolution démographique : politiques locales de construction de logements, gestion du foncier, événement économique local majeur, etc.

7 Déficit de jeunes adultes

Répartition des entrants, sortants et du solde migratoire par âge pour Nîmes Métropole en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

On parle d'**excédent naturel (ou migratoire)** lorsque les naissances (ou arrivées) sont plus nombreuses que les décès (ou départs).

Le **taux de dépendance économique** est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans ou plus et celle en âge de travailler (15-65 ans).

La notion d'**aire urbaine** correspond à celle de la ville (au sens de l'agglomération, ou unité urbaine) et de son aire d'influence, en matière d'emploi. Une grande aire urbaine, comme celle de Nîmes, est un ensemble de communes constitué par un **grand pôle urbain** (unité urbaine de 10 000 emplois ou plus) et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Cet ensemble de communes attirées par le pôle d'emploi est appelé **couronne périurbaine**.

Insee Occitanie
36, rue des Trente Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Population d'Occitanie à l'horizon 2050 - Un accroissement des déséquilibres entre départements », *Insee Analyses Occitanie* n° 44, juin 2017
- « D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole », *Insee Première* n° 1652, juin 2017

